



Maltraitance en EMS: le canton savait-il?

VALAIS Au vu des éléments «nouveaux» révélés par l'émission «Mise au point», le Département valaisan de la santé a déposé une plainte contre inconnu. L'infirmier à l'origine des révélations précise qu'il avait tout dévoilé en juin à des collaborateurs du canton

GRÉGOIRE BAUR
@GregBaur

Un visage ensanglanté. Un délai injustifié pour appeler une ambulance. Des résidents laissés sans boire ni manger. Les révélations, dimanche dernier, de l'émission *Mise au point* de la RTS sur d'éventuels actes de maltraitance au sein de l'EMS Les Sources à Saxon ont choqué Esther Waeber-Kalbermatten, la cheffe du Département valaisan de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC). C'est à la lumière de ces éléments – nouveaux selon un communiqué du canton – que le DSSC a déposé une plainte contre inconnu pour que le Ministère public fasse toute la lumière sur cette affaire.

Selon le communiqué de l'Etat du Valais, le département n'avait pas connaissance des faits évoqués lors de l'émission télévisée. Mais est-ce réellement le cas? Robson Roduit, l'infirmier lanceur d'alerte qui apparaît à visage découvert dans *Mise au point*, assure au *Temps*

avoir dénoncé les mêmes faits lors de son audition par deux représentants du service de la protection des travailleurs et de celui de la santé publique le 25 juin dernier.

«J'ai notamment montré aux inspecteurs, depuis mon téléphone, deux ou trois photos, de bleus mais aussi une image de la personne avec le visage en sang et je leur ai dit que l'on m'avait retenu pour que je n'appelle pas l'ambulance sans accord préalable d'un médecin», détaille-t-il.

Dans son communiqué, l'Etat du Valais écrit que, durant les entretiens menés avec des employés de l'EMS, «aucun membre du personnel n'a fait état de maltraitances graves envers les résidents telles que coups, blessures intentionnelles, punitions ou refus caractérisés de soins». Avant d'ajouter quelques lignes plus bas: «Aucun dysfonctionnement majeur, qui aurait justifié une intervention urgente du service de la santé publique, n'a été constaté lors de cette visite.»

Alors comment expliquer ces deux versions opposées? Au bout du fil, Esther Waeber-Kalbermatten confirme que lors de son entretien Robson Roduit a bel et bien montré la photo de la personne ensanglantée et évoqué le fait qu'on l'avait retenu au moment d'appeler une ambulance. «Mais c'est tout,

ajoute la ministre. Il n'a présenté aucune autre photo et n'a, à aucun moment, parlé de maltraitance.»

«Corrections» demandées

La ministre précise que le rapport rédigé à la suite de ces entretiens avec les membres du personnel de l'EMS est en cours de finalisation. Il sera présenté au personnel de l'établissement à la fin du mois et engendrera des «corrections» dans la façon d'agir de ce home, selon Esther Waeber-Kalbermatten, qui pour le moment n'en dit pas plus.

Parallèlement à ce rapport et à la plainte pénale déposée, l'Etat du Valais a également demandé des «rapports circonstanciés» à Robson Roduit, dont le secret professionnel a été levé à cet égard, et aux médecins répondants de l'établissement. Pour le canton, «tout est ainsi mis en œuvre pour faire rapidement la lumière sur les accusations de maltraitance et prendre les mesures qui s'imposent si celles-ci sont fondées».

De son côté, l'EMS «se félicite de l'ouverture d'une enquête pénale» et ses responsables «appellent de leurs vœux une clarification rapide des événements décrits», tout en précisant que «les accusations exactes étaient inconnues des responsables de l'EMS jusqu'au moment de la diffusion». Une version que Robson Roduit contredit aussi, précisant en avoir parlé à sa hiérarchie à plusieurs reprises. ■